



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, le 4 novembre 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 novembre 2021, à 20 heures à la salle municipale de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est absente et est remplacée par Mme Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et adjointe à la direction générale.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021
5. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
 - Règlement 2021-379 : Plan d'urbanisme ;
 - Règlement 2021-380 : Règlement de zonage ;
 - Règlement 2021-381 : Règlement de lotissement ;
 - Règlement 2021-382 : Règlement de construction ;
 - Règlement 2021-383 : Permis et certificats
6. Certificats de conformité – Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
 - 6.1 Règlement 610-2021 modifiant le règlement de zonage 601-2021 ;
 - 6.2 Règlement 611-2021 modifiant le règlement de construction 603-2021 ;
 - 6.3 Règlement 612-2021 sur les usages conditionnels
7. Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec – Demande de recommandation
8. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Demande au ministère de la Culture et des communications
9. Plan de développement de la zone agricole de la MRC - Mise à jour – Demande de financement au MAPAQ
10. Inventaire des œuvres d'art publiques
11. Permanence de l'adjointe administrative
12. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2021
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-11-156

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour, le point 14. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021

Résolution 2021-11-157

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2021

Il n'y a pas de suivi.

5• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

- Règlement 2021-379 : Plan d'urbanisme ;
- Règlement 2021-380 : Règlement de zonage ;
- Règlement 2021-381 : Règlement de lotissement ;
- Règlement 2021-382 : Règlement de construction ;
- Règlement 2021-383 : Permis et certificats

Résolution 2021-11-158

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC ;

Attendu que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-379 visant à réviser le Plan d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-380 visant à réviser le Règlement de zonage ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-381 visant à réviser le Règlement de lotissement ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-382 visant à réviser le Règlement de construction ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-383 visant à réviser le Règlement sur les permis et certificats ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que ces règlements doivent obtenir l'approbation de la MRC quant à leur conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2021-379 ;

Attendu qu'aucun élément incompatible n'a été recensé dans les règlements 2021-380, 2021-381, 2021-382, et 2021-383 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 des règlements 2021-379, 2021-380, 2021-381, 2021-382 et 2021-383 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

6• Certificats de conformité – Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

6.1 Règlement 610-2021 modifiant le règlement de zonage 601-2021

Résolution 2021-11-159

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 610-2021 modifiant le règlement de zonage 601-2021 afin de modifier certaines dispositions concernant les définitions, le triangle de visibilité, les bâtiments accessoires ainsi que le retrait ou l'ajout de différents usages aux grilles ;

Attendu que le 28 septembre 2021, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de l'Île-d'Orléans le règlement 610-2021 ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 610-2021 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité du règlement 610-2021 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans.

6.2 Règlement 611-2021 modifiant le règlement de construction 603-2021

Résolution 2021-11-160



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 611-2021 modifiant le règlement de construction 603-2021 afin d'ajouter certaines dispositions concernant les dalles de bétons ;

Attendu que le 28 septembre 2021, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de l'Île-d'Orléans le règlement 611-2021 ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 611-2021 ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité du règlement 611-2021 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans.

6.3 Règlement 612-2021 sur les usages conditionnels;

Résolution 2021-11-161

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 612-2021 sur les usages conditionnels ;

Attendu que le 28 septembre 2021, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 612-2021 ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 612-2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité du règlement 612-2021 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans.

7• Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec – Demande de recommandation

Résolution 2021-11-162



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports (MTQ) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation du futur pont de l'Île d'Orléans ;

Considérant que cette nouvelle demande (dossier 433685) remplace celle dont l'autorisation a été octroyée au MTQ par la CPTAQ en mars 2021 (dossier 429220) ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans a signifié à la CPTAQ que la demande (dossier 429220) était conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans identifie la mise en place d'un nouveau pont comme étant l'un des enjeux majeurs au cours des prochaines années ;

Considérant que le pont de L'Île-d'Orléans est le seul et unique lien vers l'agglomération de Québec ;

Considérant que ce lien est primordial pour le fonctionnement de l'économie agricole et touristique ;

Considérant que le pont a atteint sa durée de vie utile et nécessite des travaux majeurs ;

Considérant que l'infrastructure ne répond pas aux normes sismiques actuelles prescrites dans le Code canadien sur le calcul des ponts routiers ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans identifie ce projet comme étant une opportunité d'assurer un nouveau lien sécuritaire, intégré et durable ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans désire développer et promouvoir l'utilisation des modes de transports alternatifs ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité de renouveler et renforcer l'image forte de l'entrée de l'île ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de signifier à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec que la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (dossier 433685) est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans.

8• Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Demande au ministère de la Culture et des communications

Résolution 2021-11-163

Considérant la résolution 2021-06-92 demandant au ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec de transférer la somme résiduelle de 48 219,23 \$ du PAR 2017-2019 (Convention 527824) au PAR 2021-2023 (Convention 535112) après la réouverture du PSMMPI ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la ministre de la Culture et des Communications a accédé positivement à ladite demande le 14 octobre dernier ;

Considérant qu'un citoyen a annulé récemment sa demande de financement à même le PAR 2017-2019 et qu'une somme de 5 850 \$ devient disponible ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans demande au ministère de la Culture et des Communications d'ajouter la somme résiduelle de 5 850 \$ du PAR 2017-2019 (Convention 527824) au PAR 2021-2023 (Convention 535112).

Résolution 2021-11-164

Considérant la signature de la Convention 535112 et de l'addenda 1 entre le ministère de la Culture et des Communications pour la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2021-2023, à même le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) ;

Considérant qu'il y aurait lieu de bonifier le volet 1a du PSMMPI afin d'y dédier une enveloppe pour la restauration des bâtiments agricoles patrimoniaux ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- demande au ministère de la Culture et des Communications de majorer de 60 000 \$ pour l'an 2 (2021-2022) et de 60 000 \$ pour l'an 3 (2022-2023) sa contribution financière ;
- s'engage à majorer sa contribution initiale de 40 000 \$ pour chacune des années 2021-2022 et 2022-2023 ;
- autorise le préfet à signer tout document afférent.

9• Plan de développement de la zone agricole de la MRC - Mise à jour – Demande de financement au MAPAQ

Résolution 2021-11-165

Considérant l'adoption d'un premier Plan de développement de la zone agricole par la MRC de L'Île-d'Orléans via la résolution 2015-03-16 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour dudit Plan, laquelle pourrait être effectuée par l'équipe de la MRC, en collaboration avec les partenaires du milieu ;

Considérant que ces travaux pourraient être financés, à parts égales, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la MRC ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- procède à la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole 2015 de son territoire et mandate Mme Julie Goudreault, à titre de coordonnatrice ;
- dépose une demande de financement de 4 850 \$ à même le programme Territoires – Priorités bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- alloue la somme de 4 850 \$ pour la mise à jour dudit plan ;
- autorise la directrice générale à signer les documents afférents.

10• Inventaire des œuvres d'art publiques

Résolution 2021-11-166

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le premier inventaire d'œuvres d'art public de la MRC.

11• Permanence de l'adjointe administrative

Résolution 2021-11-167

La période de probation de neuf (9) mois est complétée pour l'adjointe administrative qui accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction.

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à Mme Geneviève Paré, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

12• Adoption des dépenses du mois d'octobre 2021

Résolution 2021-11-168

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2021, lesquelles s'élèvent à 536 742,23 \$.

13• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

14• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

15• Période de questions

Elle débute à 20h22 et se termine à 21h24.

16• Levée de réunion

Résolution 2021-11-169



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h25.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 24 novembre 2021 à 20h à la salle du Conseil de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans.

Marie-Maude Chevrier
Secrétaire d'assemblée

Harold Noël
Préfet

[A large blue diagonal line is drawn across the page, from the top left to the bottom right.]